

Pétition pour l'évacuation de la ZAD : le constat d'huissier

Date : 13 avril 2016

Suite à ma demande parvenue le 10 mars 2016 en Région Pays de la Loire, je reçois ce jour - légèrement hors délai - le procès-verbal de constat d'huissier en date du 22 mars 2016, opéré sur la pétition pour l'évacuation de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes qui a été lancée par le Président du Conseil régional le 4 février 2016.

En première analyse, je note que 1891 signatures ont été finalement supprimées.

#NDDL : Bruno RETAILLEAU remet à Manuel VALLS la pétition pour l'évacuation de la ZAD

9 MARS 2016



J'ai remis ce matin au Premier Ministre les 20 000 pétitions qui exigent l'évacuation de la ZAD. C'est le double de l'objectif que s'était fixé le Conseil régional lorsqu'il a lancé cette opération. La très grande majorité des pétitions ont été signées en ligne, le reste via des formulaires papiers. L'ensemble a fait l'objet d'une vérification minutieuse et les quelques doublons qui existaient ont été supprimés. Comme je m'y étais engagé, le résultat est en cours de vérification par un huissier dûment mandaté et le Conseil régional rendra publique son attestation.

Je ferai ultérieurement d'autres commentaires, mais dans l'attente, je m'en voudrais de vous priver de la possibilité de formuler les vôtres.

Je publie donc [ICI](#) (clic) dès à présent ce procès-verbal que le Président Retailleau s'était engagé

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

à publier... avant de l'oublier.